



Commission de la jeunesse

3323 - Jeunesse - Insertion et prévention

Convention régionale de prévention du décrochage scolaire

Rapport n° CP/2011/724

Service gestionnaire :

Service de la jeunesse

Résumé :

La prévention du décrochage scolaire est une priorité nationale qui s'articule entre prévention et remédiation autour d'un objectif central : faire que chaque jeune puisse construire son avenir professionnel et réussir sa vie en société.

A ce titre, il est proposé que le Département valorise les actions significatives menées en ce sens à son initiative en s'associant à la Région Alsace, à l'académie de Strasbourg et au Département du Haut-Rhin par la signature d'une convention de partenariat pour le développement régional d'actions en faveur des jeunes sortant de formation sans diplôme.

I. Contexte de la convention

Le plan « Agir pour la jeunesse », annoncé par le Président de la République le 29 septembre 2009, fait de la lutte contre le décrochage scolaire une priorité nationale et invite les acteurs de l'éducation, de la formation et de l'insertion des jeunes, à agir ensemble au sein de plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs. Il renforce le rôle de pivot des missions locales. Ces orientations ont été traduites dans la loi, par l'ajout au code de l'Éducation des articles L. 313-7 et L. 313-8 et sont soutenues par des moyens financiers spécifiques du fonds d'expérimentations pour la jeunesse (FEJ).

Pour les jeunes de seize à dix-huit ans, sans diplôme et sans emploi, la loi institue en particulier une obligation nouvelle à la charge des pouvoirs publics : aucun d'entre eux ne doit être laissé hors de tout système de formation, d'insertion ou d'accompagnement vers l'emploi (art. L. 313-8 du Code de l'Éducation).

Aussi il est envisagé d'améliorer le repérage des jeunes de seize ans et plus, ayant décroché de la formation initiale, d'organiser l'échange d'informations avec les acteurs de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et de consolider les coordinations locales pour l'accompagnement des jeunes sortant prématurément de formation initiale.

Concernant la plate-forme de suivi et d'appui aux décrocheurs, sans constituer une structure juridique supplémentaire, elle a vocation à rassembler à un niveau défini (département, bassin d'emploi, district de formation, etc.), les responsables relevant notamment :

- de l'Éducation nationale (établissements, Centres d'information et d'orientation, Mission générale d'insertion) ;
- de l'enseignement agricole (établissements, correspondants insertion pour l'enseignement agricole) ;
- des centres de formation d'apprentis ;
- des missions locales et permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO) ;
- du service public de l'emploi (SPE) ;
- du réseau d'information jeunesse ;
- ainsi que des **collectivités territoriales compétentes** ;

Dans chaque département, le dispositif est mis en œuvre et coordonné sous l'autorité du Préfet.

Le projet de convention ci-jointe reprend ces éléments.

II. Participation du Conseil Général du Bas-Rhin

Dans le cadre du décrochage scolaire, le Conseil Général du Bas-Rhin s'implique depuis de nombreuses années par le biais de différentes missions et/ou actions et plus particulièrement celles liées à la protection de l'Enfance.

Le Conseil Général du Bas - Rhin est particulièrement soucieux de l'intégration et l'insertion des jeunes dans la société. Dans ce cadre, il finance à certains établissements accueillant des jeunes de plus de 16 ans des ateliers éducatifs et professionnels. A ce titre, l'établissement "le Château d'Angleterre" accueille 24 jeunes qui bénéficient de ces ateliers, pour un montant de 308 900 € pour 24 places, soit 12 870 € annuels par place. L'établissement "Mertian Andlau" accueille 65 jeunes pour un coût annuel de 840 000 €, soit 12 923 € par place.

En plus de l'accompagnement des jeunes présentant des signes de fragilité, le Conseil Général finance des actions de prévention spécialisée, confiées à plusieurs associations et dont l'un des trois objectifs principaux est de lutter contre la déscolarisation et l'exclusion scolaire. Le montant global alloué à ces associations est de 4,7 M€.

En parallèle il participe aux financements de différents dispositifs tels : Parcours 2, qui s'inscrit comme première phase du parcours d'insertion proposé par l'Ecole de la 2ème chance (nombre de jeunes suivi : 128 jeunes essentiellement de 16 à 21 ans, coût annuel 464 000 €), le CLAS (Contrat Local d'Accompagnement Scolaire), les missions locales, ainsi que différentes actions d'associations et d'entreprises d'insertion. Il vient aussi en soutien de l'Etablissement Public d'Insertion de la Défense (EPIDE) au titre de l'investissement.

De plus au regard des attentes et des besoins des jeunes, il initie, depuis 2010, une action expérimentale de soutien à l'insertion sociale, professionnelle et résidentielle pour les jeunes bas-rhinois âgés de 18 à 25 ans, seul ou en couple, par la mise en place du dispositif Pass'Accompagnement. Il permet, par ailleurs, à une cinquantaine de jeunes d'intégrer le Conseil général pour des missions en service civique.

Il veille aussi à ce que tout jeune en décrochage puisse trouver des informations, personnes relais rapidement, par le biais de site internet www.pass-age.fr, portail d'information et de services pour les 10/25 ans.

Dans le cadre de la prévention du décrochage scolaire, le Conseil Général mobilise dès à présent environ 7 M€.

La présente convention permet de valoriser l'ensemble des actions initiées par le Conseil Général du Bas-Rhin.

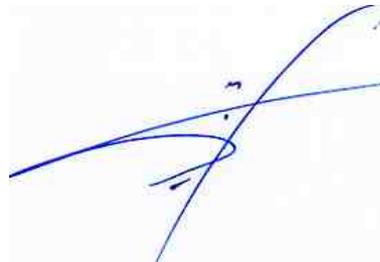
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve la convention de partenariat pour le développement régional d'actions en faveur des jeunes sortant de formation sans diplôme proposé par la Région, jointe au rapport.

Elle autorise par ailleurs son président ou son représentant à signer la dite convention.

Strasbourg, le 19/09/11

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes. The signature is positioned above the name 'Guy-Dominique KENNEL'.

Guy-Dominique KENNEL